



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 20 décembre 1999 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 21:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte

Daniel Leblanc  
Gilles Granger  
Mario Lasalle  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel-Savignac  
Michel Landry  
André Picard  
Gaétan Lacombe

R 257-99

**Demande de prolongement de l'entente du C.I.T. Le Portage**

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies par son règlement numéro 666-1999 reconnaît l'obligation de maintenir un lien nord-sud et signifie son intention d'y participer dans un esprit d'équité;

Considérant que la Ville de Joliette par son règlement 15-1999 considère inéquitable la répartition des coûts et que la formule actuelle de transport ne rencontre plus les besoins de la Ville de Joliette;

Considérant l'étude d'opportunité et de faisabilité entreprise pour la réalisation d'un plan de transport en commun dans l'axe nord-sud de la région Lanaudière;

Considérant que cette étude doit tenir compte de la structure et de l'organisation du transport en commun sur l'ensemble du territoire visé par celle-ci de façon à trouver des solutions pouvant satisfaire l'ensemble des intervenants;

Considérant que le résultat de cette étude ne sera pas connu avant le 31 janvier 2000;

Considérant que le contrat de transport avec Brandon Transport Inc. a été prolongé pour une période de six (6) mois renouvelable au besoin par période de trois (3) mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu ce qui suit:

De demander au ministre des Transports, monsieur Guy Chevrette, de reconduire pour une période transitoire d'un (1) an, l'entente actuelle constituant le Conseil Intermunicipal de Transport Le Portage par le décret gouvernemental 2852-84 du 19 décembre 1984, modifié par le décret numéro 924-90 du 27 juin 1990, reconduit par le décret 256-91 du 27 février 1991, et reconduit de nouveau par le décret numéro 246-97 du 26 février 1997;



No de résolution  
ou annotation

R 258-99

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des transports du Québec ainsi qu'à chacune des municipalités partie à l'entente.

**ADOPTÉ**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ de la part du ministère des Transports**

Attendu que le ministère des Transports veut acquérir une partie de terrain portant le numéro de lot P-772-3 appartenant à madame Marie-Ange Froment, ayant une superficie de 223,6 m<sup>2</sup>;

Attendu que le demandeur a exécuté des travaux de stabilisation de talus pour soutenir le chemin à cet endroit;

Attendu que la demande du ministère a pour but d'accroître la sécurité des usagers du chemin Archambault;

Attendu que pour acquérir cette partie de terrain de la propriétaire, le demandeur doit produire une demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture;

Attendu que la partie du terrain faisant l'objet de la demande est située entre le chemin Archambault et la rivière Ouareau et que le terrain est en pente forte;

Attendu que le projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la municipalité de Crabtree;

Attendu que la nature et la localisation du projet est un cas unique et qu'il n'y a pas d'espace disponible à l'extérieur de la zone agricole, dans la municipalité, pour réaliser ce projet;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gaétan Lacombe, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Crabtree ne s'oppose pas à la demande du ministère des Transports auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation pour procéder à l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot P-772-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan, ayant une superficie de 223,6 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ**

259-99

**Avis de motion - règlement décrétant des travaux d'installation des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur de l'Érablière et décrétant un emprunt pour le financement desdits travaux**

Monsieur Gaétan Riopel-Savignac donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement décrétant des travaux d'installation des infrastructures d'aqueduc et



No de résolution  
ou annotation

R 260-99

d'égout dans le secteur de l'Érablière, décrétant un emprunt de l'ordre de 1 100 000 \$ pour financer lesdits travaux et décrétant une taxe spéciale sur une base de tarification, pour pourvoir au paiement de l'emprunt.

**Loi sur le tabac**

Attendu que le 17 décembre 1999, est entrée en vigueur la nouvelle Loi sur le Tabac, instaurée par le ministère de la Santé et des services sociaux du gouvernement du Québec;

Attendu que cette nouvelle loi a pour effet d'interdire de fumer dans la plupart des lieux fermés où l'on accueille le public;

Attendu que le Conseil municipal doit implanter dans l'ensemble de ses établissements les modalités d'usage du tabac tout en respectant les nouvelles normes;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Mario Lasalle, et résolu par la majorité, que le Conseil municipal décrète, qu'en vertu de la Loi sur le Tabac, il est dorénavant interdit de fumer dans tous les édifices municipaux, sans exception;

Qu'un affichage approprié soit installé dans lesdits édifices et que les utilisateurs et employés en soit avertit.

Monsieur Gaétan Lacombe demande le vote sur cette proposition:

En faveur de la proposition:	8
Contre la proposition:	1

La proposition est adoptée par la majorité

**ADOPTÉ**

R 261-99

**Programme d'accès communautaire - autorisation de signature**

Attendu que Connexion-Lanaudière, en collaboration avec le Programme d'accès communautaire d'Industrie Canada, nous accorde une subvention de l'ordre de 20 000 \$ versée sur une période de trois ans pour l'installation d'un Centre d'Accès Communautaire à notre bibliothèque municipale;

Attendu que la municipalité doit signer une entente à cet effet et que monsieur Pierre Rondeau, directeur des services techniques sera responsable de l'organisation du Centre;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu d'autoriser monsieur Pierre Rondeau à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente entre Connexion-Lanaudière et la municipalité pour l'organisation de notre Centre d'accès communautaire.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

### Achat d'équipements informatiques pour notre Centre d'accès communautaire

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de faire l'achat des équipements informatiques suivants pour l'organisation de notre Centre d'accès communautaire:

- 4 ordinateurs Azura  
Processeur Pentium III/450 Mhz  
avec 4 écrans Azura 17 pouces, .27 mm  
avec 4 cartes vidéo Voodoo 3, 2000 AGP  
1 919 \$ ch
- 1 Hub 8 ports 10/100 3 Com  
259 \$

Le tout, tel que soumis dans l'offre de Microage Joliette, datée du 9 décembre 1999, au prix total de 7 935 \$ (taxes en sus);

De mandater Connexion-Lanaudière à prendre les arrangements pour l'installation de la ligne téléphonique ainsi que du lien Internet pour le branchement des ordinateurs et d'en assumer les coûts évalués à environ 1 000 \$.

Que l'organisation du Centre d'Accès Communautaire débute en janvier 2000.

**ADOPTÉ**

R 263-99

### Adoption d'une liste de comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'approuver la liste de comptes au montant de 60 140.34 \$ et d'autoriser l'émission des chèques.

**ADOPTÉ**

R 264-99

### Cessions de terrains - première phase de développement du secteur de l'Érablière

Attendu que l'ensemble des propriétaires concernés par la première phase du développement du secteur de l'Érablière dans Crabtree sont disposés à effectuer les cessions nécessaires en vue de rendre la Municipalité de Crabtree propriétaire de l'assiette de la rue projetée de la première phase;

Attendu que la municipalité doit être partie à cet acte en tant que cédant et en tant que cessionnaire;

Attendu qu'un projet de contrat a été préparé par Me Jacques Raymond, notaire, à cette fin;

Attendu qu'une copie du projet de contrat a été déposée au Conseil pour fins d'approbation;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu que:



No de résolution  
ou annotation

1. la municipalité de Crabtree signe ledit acte de cession conformément au projet déposé au Conseil municipal;
2. que notre maire, monsieur Denis Laporte et notre secrétaire-trésorière, Sylvie Malo, soient autorisés à signer ledit acte tel qu'approuvé par le Conseil et qu'en leur absence, le pro-maire et le secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer ledit acte.

**ADOPTÉ**

**R 265-99**

**Mandat à Gestarisques pour l'analyse des assurances générales de la municipalité**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de retenir les services de la firme Gestarisques Inc. pour le renouvellement des assurances générales de la municipalité, le tout, selon le volet I de l'offre de services datée du 13 décembre 1999, qui consiste en la mise à jour du cahier des charges, l'analyse et la négociation des conditions de renouvellement avec notre courtier d'assurance actuel, les recommandations, la vérification des polices et le service téléphonique durant l'année, le tout au prix de 900 \$ (taxes en sus).

**ADOPTÉ**

**R 266-99**

**Achat d'un réfrigérateur pour le Centre administratif**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de faire l'achat d'un réfrigérateur pour le Centre administratif de L'Oasis du Rotin Enr. au montant de 559 \$ (taxes en sus).

**ADOPTÉ**

**L'assemblée est levée à 21:55 heures.**

  
\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

  
\_\_\_\_\_  
Sylvie Malo, sec-très